



SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC

COMMUNIQUE DE PRESSE

Comme déjà annoncé, le 20 décembre 2018, la Société des Boissons du Maroc a fait l'objet durant l'exercice 2018, d'un contrôle fiscal au titre de l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur les revenus, afférents aux exercices 2014, 2015 et 2016.

A l'issue de ce contrôle et après échanges et réunions, un protocole d'accord a été signé le 25 décembre 2018, avec la Direction Générale des Impôts pour le règlement définitif et irrévocable de ce contrôle et ce par le paiement d'un montant global de 90 Millions de dirhams.

L'impact net de cette charge exceptionnelle sur le résultat net consolidé annuel de l'exercice 2018, est de l'ordre de 74 Millions de dirhams.

Compte tenu de l'impact de ce contrôle et la non récurrence des plus-values nettes réalisées en 2017, sur les cessions d'actifs pour 46 Millions de dirhams, le résultat net consolidé estimé au titre de l'exercice 2018 serait en retrait d'à peu près 20% par rapport à celui de 2017.